

# **Le destin de la Belgique française**

**Conditions et modalités de l'Union  
de la Wallonie et de Bruxelles à la France  
à la suite de la partition de l'Etat belge**

**Essai de fiction politique  
ou  
Ebauche d'un mode d'emploi**

**A l'usage des Wallons,  
des Bruxellois  
et des Français**

**J. Lenain  
Sep 2010**

## **Introduction. Le sort en suspens de la Belgique française**

Ce que les Belges ne savent que trop, les Français le découvrent depuis peu : il y a deux Belgique(s). La Belgique flamande et la Belgique française. Plus précisément, la nation flamande de Belgique, d'un côté, et, de l'autre, la Belgique «française» de langue et de culture. Cette réalité s'est imposée plus que jamais avec la crise de gouvernement qui affecte l'Etat belge depuis 2007. Pourtant, c'est depuis plusieurs décennies que ces deux parties du même ensemble belge s'éloignent progressivement l'une de l'autre. Eloignement linguistique, culturel et économique, et par là politique. Cet éloignement a déjà abouti à la quasi-disparition de la nation belge. Parce qu'il ne paraît pas pouvoir s'inverser, qu'il se poursuit inexorablement, il met en cause désormais l'existence même de l'Etat belge commun, condamné à disparaître à son tour, plus ou moins prochainement.

Le sentiment national belge s'évapore. Il est d'ores et déjà secondaire chez les Flamands, de plus en plus sûrs d'eux-mêmes comme véritable nation, douée pour la prospérité. Leurs élites veulent leur Etat propre, et pour cela mettre fin à la solidarité intra-belge qui leur pèse. Et si ce sentiment est encore mis en avant chez les Belges de culture française, c'est de manière opportuniste. Par les Wallons d'une part, qui attendent avant tout de l'Etat belge la protection sociale que leur pays appauvri ne peut plus leur assurer seul. Et par les Bruxellois d'expression française d'autre part, qui craignent pour la personnalité et l'autonomie de leur Cité totalement enclavée en pays flamand. Au total, ce sentiment national n'est plus suffisant chez les uns et les autres pour faire obstacle à la poursuite du mouvement de délitement de l'Etat belge, sous la poussée du nationalisme flamand.

Cette crise existentielle de l'Etat belge est désormais aiguë, comme l'atteste les développements politiques de ces années 2007, 2008 et 2009. Son organisation fédérale, dont le quart de siècle d'existence a été célébré en 2005, ne parvient pas à le protéger d'une décomposition progressive, lente mais irrémédiable. Cependant, jusqu'à maintenant, cette réalité pourtant menaçante ne paraissait pas encore vraiment inquiétante pour la très grande majorité des Wallons et Bruxellois, qui répugnent à la regarder en face, encore massivement convaincus que l'aptitude des Belges au compromis sauvera la situation une fois de plus. Le régime monarchique belge, en dépit de son inconsistance, fait encore illusion, pour nombre de Belges, et à l'étranger. Illusion entretenue par l'opinion publique belge, dont l'attachement à la Belgique, désormais bien passif côté flamand, à peine manifeste côté wallon, et certes encore expressif à Bruxelles, n'a de réalité, trompeuse, que par faute pour les Belges de pouvoir encore imaginer un autre cadre étatique. Pourtant, les milieux dirigeants flamands, qui aspirent très majoritairement à l'indépendance, de suite pour les uns, à terme pour les autres, poursuivent leur action de sape de l'Etat fédéral, action seulement ralentie par leur volonté de garder Bruxelles et donc leur crainte de la perdre par une démarche trop précipitée.

Les Belges, par la pression nationale flamande, ont déjà franchi les étapes majeures qui rendent le processus de séparation irréversible. Mais celles qui leur restent à accomplir pour aboutir à son achèvement, et donc à la fin de l'Etat belge, par volonté flamande d'y parvenir comme par impuissance wallonne et bruxelloise à s'y opposer, leur restent et nous sont encore cachées. Et donc l'échéance de ce processus nous reste inconnue. Son rythme et son terme dépendent de la prudence flamande, qui s'exprime dans la tentative d'une phase confédérale transitoire, mais qui peut à tout moment basculer dans l'impatience, et de l'inertie wallonne et bruxelloise, qui porte à céder à cette démarche, mais qui peut tout à coup virer en réaction.

Il est temps aujourd'hui de faire l'effort mental de se porter au-delà de cette échéance finale, inéluctable et peut-être prochaine, pour tenter d'imaginer ce que sera, quand il se produira, le

processus de partition de la Belgique, non dans son déclenchement, de moment, de cause et de forme aléatoires, mais dans son déroulement et dans ses suites. Ce déroulement devrait obéir à certaines constantes, déjà observées dans d'autres scissions et disparitions d'Etats. Ces suites seront diverses, selon qu'on pense à la Flandre, à la Wallonie et à Bruxelles.

Ce qui nous intéresse ici n'est pas la destinée de la Flandre. Déjà nation, bientôt Etat, pays maritime riche et dynamique, son avenir est assez clair, nonobstant ce que sera sa relation avec Bruxelles et ce que donnera son rapprochement, à terme, avec les Pays-Bas hollandais. C'est le destin de la Belgique de culture française, de la Wallonie et de Bruxelles, qui ont devant elles deux voies principales entre lesquelles il leur faudra choisir, une fois épuisée la tentative confédérale. A prendre ensemble ou séparément, l'une de ces voies, c'est l'indépendance, l'autre, c'est la France.

La première voie, l'indépendance, serait-elle raisonnablement possible pour la Wallonie, qui n'a plus d'autonomie financière, et pour Bruxelles, qui n'a pas d'autonomie territoriale ? Et cette indépendance serait-elle plus crédible à deux, par le moyen d'une union wallo-bruxelloise ?

La seconde voie, l'Union à la France de la Wallonie, et aussi de Bruxelles, pourrait permettre de surmonter la dépendance financière de la Wallonie comme d'atténuer la dépendance territoriale de Bruxelles. Mais elle aurait pour contrepartie une autre forme de dépendance, envers l'Etat français alors, dont il faut voir si elle serait ou non plus contraignante que celle assumée présentement vis-à-vis de l'Etat belge et de sa partie flamande.

C'est cette double interrogation :

- comment pourrait et devrait se passer la partition de l'Etat belge ?

- quelle voie nouvelle la Wallonie et Bruxelles pourraient et devraient-elles prendre ?

qui fait l'objet ci-après d'une esquisse de réponse.

Les encore incrédules pourront penser qu'il s'agit là d'un essai de fiction politique sur les suites imaginaires d'une partition improbable. Les déjà convaincus sont invités à y voir l'ébauche d'un mode d'emploi d'une partition attendue.

Nous examinons, en trois parties et douze chapitres, successivement :

- les facteurs explicatifs de la fin inéluctable de l'Etat Belge,

et les options qui s'offrent aux Belges de culture française (partie I);

- les conditions de la séparation de la Wallonie d'avec la Flandre,

et les modalités de son Union souhaitable à la France (partie II);

- Les formes particulières d'une telle séparation et d'une telle Union pour Bruxelles,

et notamment leur dimension territoriale (partie III).

Nous soulignons les situations contrastées de la Wallonie et de Bruxelles. Et pourquoi cette opposition qui fait obstacle au maintien, après l'indépendance du nouvel Etat flamand, d'une Belgique résiduelle sous la forme d'un Etat souverain wallo-bruxellois. Combien la dépendance financière de la Wallonie à l'égard de la Flandre exigera une solution alternative après le retrait du nouvel Etat flamand, qui ne pourrait venir de cet hypothétique Etat wallo-bruxellois. Et comment la dépendance territoriale de Bruxelles, devenue séparée de cette même Flandre par une frontière d'Etat, devrait être réduite, d'une manière ou d'une autre.

Nous voulons surtout faire apparaître qu'il existe, en ce crépuscule de l'Etat belge, un lendemain pour les Wallons et les Bruxellois. Un avenir évident pour la Belgique française.

l'Union avec la France. Solution de raison, car seule solution viable de substitution qui, en faisant succéder l'Etat français à l'Etat fédéral belge, permettrait de conserver l'essentiel de l'ordre juridique belge (constitutif de l'identité des Wallons et de Bruxellois), de garantir la continuité du système belge de protection sociale des Wallons (par le maintien des financements de solidarité), et de contribuer au desserrement territorial de Bruxelles (en soutenant un dispositif semblable à celui mis en œuvre dans le passé pour Genève).

Une Belgique française dont les deux entités constitutives, wallonne et bruxelloise, seraient pleinement autonomes dans la République française, tout autant et plus encore qu'elles le sont aujourd'hui dans le Royaume belge. Affirmation qui sera surprenante pour beaucoup et qui pourtant n'est point difficile à démontrer.

Une Belgique qui pourrait enfin accepter pleinement sa personnalité française, linguistique et culturelle, des Franco-belges qui abandonnerait donc l'affreux vocable de «francophone» pour se définir. Des Franco-belges, qui, avec la qualité de citoyen français, disposeraient d'un statut honorable et compatible avec la qualité maintenue de Wallon et de Bruxellois. Enfin, une Belgique française qui apporterait à la République un supplément de valeur, profitable à l'une comme à l'autre.

Les peuples sont souvent responsables, par méconnaissance ou simple négligence, de ce qui leur arrive de mauvais. Le présent document exprime la vue d'un Français sur la question belge et le sort préférable de la Belgique française. Il est destiné aux Wallons et aux Bruxellois qui, s'interrogeant avec inquiétude sur les lendemains incertains d'une partition menaçante, mésestiment les capacités de la France à contribuer à la solution qu'ils attendent. Il s'adresse aussi aux Français qui découvrent la question belge, s'y intéressent, et souhaitent prendre la mesure de son importance pour la France.

*Le texte ci-après est provisoire. C'est une première version, qui sera amendée à partir des critiques reçues et en fonction de l'évolution de la situation.*

***Le présent document peut être reproduit et transmis librement, dans son intégralité, sous la réserve d'en respecter l'intégrité. Il est également possible de le reproduire et de le transmettre en partie, à la condition que l'intégrité de cette partie soit respectée et que sa source soit clairement identifiée.***

## **SOMMAIRE**

**Introduction. Le sort en suspens de la Belgique française.**

### **I-La fin de l'Etat belge**

- 1.1 La question belge. Flamands, Wallons et Bruxellois.**
- 1.2 La Belgique aujourd'hui. Le cadre fédéral à l'épreuve.**
- 1.3 La partition inéluctable de l'Etat belge. Voies et moyens.**
- 1.4 Belges et Français, le choix de raison pour les Wallons et les Bruxellois.**

### **II-L'avenir de la Wallonie**

- 2.1 La Wallonie aujourd'hui, un vrai pays, mais dépendant et vulnérable.**
- 2.2 La séparation de la Wallonie d'avec la Flandre.**
- 2.3 L'Union de la Wallonie avec la France.**
- 2.4 Un renouveau wallon par l'Union.**

### **III-Le devenir de Bruxelles**

- 3.1 Bruxelles aujourd'hui, une cité unique, mais subordonnée et prisonnière.**
- 3.2 Le bon choix des Bruxellois pour Bruxelles, nouvelle entité.**
- 3.3 La frontière territoriale de la nouvelle Bruxelles.**
- 3.4 Un statut nouveau pour Bruxelles, Ville-Libre en France.**

**Conclusion. La Belgique française ...après la Belgique.**

## **ANNEXES**

- A.1 Territoires des Communautés et Régions de Belgique (cartographie)**
- A.2 Territoires à minorité linguistique protégée en Belgique (cartographie)**
- A.3 Territoires et infrastructures de Bruxelles et de sa périphérie (cartographie)**
- A.4 Territoires et populations à rattacher à Bruxelles (descriptif)**